

MAIRIE D'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

Conseil Municipal en date du 2 juillet 2010

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François MAIRE,

Etaient présents M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances et à la communication, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD Jacques, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric et BLANCHETETE Gilbert.

Mme LE LOUARN Françoise par procuration à Jean-François MARIEMBERG.

Absents excusés : M.M. DEPIESSE Alain, CAPART François et PEIXOTO Pascal.

1- Compte administratif du lotissement.

Le lotissement étant terminé, il a fait l'objet d'une clôture en fin d'année 2009. Il convient de procéder au vote du compte administratif 2009 qui consacre sa suppression. Les opérations sont soldées.

	Dépenses	Recettes
Investissement	15 387.47	386 901.52
Fonctionnement	431 116.11	0.75
Résultats reportés	371 514.05	431 115.36
	818 017.63	818 017.63

A l'unanimité, le conseil municipal vote le compte administratif 2009 du lotissement. Le maire s'est retiré au moment du vote.

II- Baux de chasse :

Le bail de chasse au lieu dit "Bois de Launelle", d'une superficie de 51 HA 59 A 87 CA, arrive à échéance le 1^{er} juillet 2010. Après en avoir délibéré, le conseil décide de le louer à l'ACCA d'Allondrelle-La-Malmaison pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois. La date d'échéance finale est fixée au 30 juin 2019.

Le prix 2010 est de 830.€. Il sera actualisé chaque année, à partir de 2011 sur la base du blé fermage.

Le maire est autorisé à signer le nouveau bail.

III- O.N.F.

Lors de la commission des bois, le garde forestier a proposé les parcelles qui peuvent faire l'objet de futaie affouagère en 2010 - 2011. Sont concernées les parcelles 18 - 31 - 20.

Sachant que le hêtre ne se vend pas bien lors des ventes annuelles, il a proposé de procéder à une vente sous contrat. L'ONF négocie avec les marchands de bois un tarif annuel. Les arbres tombés lors de la tempête qui sont marqués par le garde seront mis en vente à l'automne.

Après en avoir délibéré; le conseil confie l'exploitation des bois et le cubage - lotissement des parcelles 18 - 20 - 31 et diverses à l'ONF, à l'unanimité.

La commune demande également la délivrance des bois de chauffage ainsi que des houppiers qui seront attribués aux habitants, sous forme d'affouages sous la responsabilité des trois garants cités ci-dessous : à l'unanimité moins une abstention

- MARIEMBERG Jean-François
- BUDIN Eric
- BLANCHETETE Gilbert

IV- Ajustements budgétaires :

Le conseil municipal décide les virements de crédits suivants sur le budget de la commune, à l'unanimité:

Article 2315 - 704 + 1108

Article 21312 - 709 - 1108

Pour le budget de l'eau, le conseil décide le virement suivant :

673 : + 171

61 - 011 : - 171

V- Vente des anciennes tables en bois:

Afin de libérer le grenier de l'école, le conseil, à l'unanimité, décide de vendre les anciennes tables en bois de l'école. Il accepte à l'unanimité de fixer le prix à 100 € pièce. La vente se fera en priorité aux personnes de la commune.

VI- Aisances communales :

Un certain nombre d'aisances sont devenues libres en raison du décès de leur titulaire. La commission a dressé une situation des locations.

Pour 2010, le conseil s'y prend un peu tardivement pour revoir les locations devenues disponibles. Il confirme les locations faites en 2009.

A compter de 2011, les locations devenues disponibles en 2008 et 2009 et 2010 seront attribuées lors d'un conseil en fin d'année 2010. L'attribution se fera en fonction de l'ordre d'inscription en mairie.

Le conseil accepte à l'unanimité ces prescriptions ;

VI- Tarifs des concessions :

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de porter le prix des concessions à 200€ .

V- Adhésion de Villette au SISCODELB :

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte l'adhésion de la commune de Villette au SISCODELB

Le Maire,

J-F MARIEMBERG.